

Une histoire d'emprunts ou la gestion imprudente

Périodiquement, la cour régionale des comptes exerce son contrôle sur la gestion des communes qui relèvent de son ressort. Dans le rapport qu'elle établit en mars 2009, la Cour constate que le niveau d'endettement de notre commune est très supérieur à ce qu'une bonne gestion, celle dite de « père de famille », exige. En effet, on estime qu'un emprunt est contracté raisonnablement lorsque les recettes courantes et pérennes permettent un remboursement sur une période au plus égale à 15 ans. Au-delà de 15 ans, le contrôleur sonne l'alarme. Or, à cette date, en 2009, la Cour constate que non seulement notre commune est incapable de rembourser sur 15 ans ses emprunts mais que même trente ans n'y suffiront pas !

Heureusement, une ressource exceptionnelle - la vente d'une partie de la forêt communale correspondant au lotissement des Péлиндres II – permettra d'éponger la dette.

Autrement dit, pour rembourser les emprunts, on vend les « bijoux de famille » ! Au-delà du bien-fondé d'urbaniser dans cette zone, est-ce une bonne méthode ?

La suite au prochain épisode...

SOURCES :

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 23/04/2009

Lien vers le site [VOIR](#)

Lien direct vers le rapport [VOIR](#)

Lien direct vers la réponse de la Mairie [VOIR](#)